

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
DECISION DE DECLARATION SANS SUITE
N° DM_2026_006

A - Identification du pouvoir adjudicateur.

- Désignation du pouvoir adjudicateur :

Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique)
39 Lotissement La Marie
97225 MARIGOT
Tél. : 0596.53.50.23 / Fax : 0596.53.60.12
Point de contact : M. Bruno Nestor AZEROT, Le Président de CAP Nord Martinique
Courrier électronique : marchespublics@capnordmartinique.fr
Adresse générale du pouvoir adjudicateur (URL) : <http://www.capnordmartinique.fr>
Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

- Identification du service chargé de l'analyse des candidatures :

Direction de la Commande Publique

- Nom, prénom et qualité du signataire du marché public :

M. Bruno Nestor AZEROT, Le Président de CAP Nord Martinique.

B - Objet de la consultation.

La présente consultation n° 2026/023/PI est marché ordinaire de prestation intellectuelle et a pour objet :

« Mission de géomètre dans le cadre de la réhabilitation des locaux de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de CAP NORD – Relance »

C - Déroulement de la consultation.

- Publicité :

Le marché est passé sous la forme d'un marché à procédure adaptée restreinte conformément aux articles L .2123-1 et R.2123-1 du code de la commande publique.

Le dossier de consultation a été mis à disposition sur la plateforme de dématérialisation www.marché-sécurisé.fr le 30 avril 2026.

■ Date et heures limites de réception : le 15 mai 2026 à 12h00

■ Délai de validité des offres : 120 jours

■ Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres : X NON OU OUI
(Cocher la case correspondante.)

D - Déclaration sans suite

Le pouvoir adjudicateur déclare la procédure de passation du marché public :

- sans suite pour cause d'infructuosité
- pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
- pour les motifs: le seul candidat ne dispose pas des compétences requises stipulées à l'article 23.5 de l'acte d'engagement valant CCP.

et décide de mettre en œuvre la nouvelle procédure suivante :
(Cocher la case correspondante.)

- un appel d'offres ;
- un dialogue compétitif ;
- un marché négocié ;
- une procédure de gré à gré.

E - Signature du pouvoir adjudicateur.

Fait à Marigot, le 03/06/2026

Signature

Le Président

Bruno Nestor AZEROT

